

		Guide du Comité Règlement Particulier Circuit Jeune	Mise à Jour: 06-07-2021 Entrée en vigueur: 01-09-2021 Validité: permanente

Article 1 : Généralités

Le tournoi se déroule en application des règlements de la Fédération Française de badminton (FFBaD), et du règlement du « Circuit Jeune » du Comité départemental de badminton du Finistère (le Comité Départemental) et du présent règlement.

Le présent règlement vise à compléter le règlement du Circuit Jeune du Comité Départemental.

Article 2 : Responsabilités de l'organisateur

Le CJ est sous la responsabilité du Juge-Arbitre, Patrick Houssais. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements cités à l'article 1^{er} du présent règlement.

Article 3 : Format de la compétition

Les séries proposées sont le simple en catégories poussin, benjamin, minime et cadet.

Article 4 : Tableaux

La confection des tableaux sera réalisée par le comité départemental.

Le classement des joueurs à prendre en compte, afin de constituer leur répartition dans les tableaux correspondants, sera celui du 08/12/2022. Le tirage au sort sera effectué le 14/12/2022.

Conformément au règlement du circuit jeune, les tableaux pourront être joués en 2 sets gagnés de 21 points, ou en 2 sets gagnants de 15 points, selon le format et les besoins de l'organisateur.

Article 5 : Inscription

La date limite de réception des inscriptions est fixée au 11/12/2022. Les inscriptions sont à adresser à l'adresse mail suivante : inscriptions.codep29.bad@gmail.com, ou à faire de préférence sur Badnet.

Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont de la responsabilité du club ayant inscrit les joueurs licenciés en son sein.

Article 6 : Forfaits et suspensions

Tout joueur connaissant son indisponibilité aux dates du tournoi doit en faire part à l'organisateur dans les meilleurs délais.

Après publication des tableaux, un joueur empêché de participer pour des raisons de force majeure peut être remplacé, avant le début du tour concerné, dans les conditions mentionnées au RGC à l'article 3.2.5.2. Le joueur doit alors envoyer, dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription, sous réserve que le motif soit légitime.

Article 7 : Pointage et absence des joueurs

Tout joueur doit **pointer** à la table de pointage dès son arrivée dans la salle et, **au plus tard à l'heure de convocation**. En cas de **retard**, le joueur doit **prévenir l'organisateur** sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, devra avoir l'accord du comité d'organisation et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Article 8 : Volants

Le volant plume officiel sera le Yonex AS 10, disponible à la vente dans la salle. Ce type de volant est utilisé en cas de désaccord entre les joueurs. Les volants sont au partage entre les joueurs.

Article 9 : Déroulé de la compétition

Les matchs pourront être annoncés avec un **maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée** par l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés et du Juge-Arbitre.

Article 10 : Arbitrage

Lorsque les matchs ne sont pas arbitrés, ils se déroulent sur le principe de l'auto arbitrage. Le scoreur ne sera présent que pour afficher le score annoncé par les joueurs. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre.

Article 11 : Durant le tournoi

A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à 3 minutes de préparation, test de volants inclus. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque à l'appel de leurs noms et de la restituer à cette même table, dûment complétée immédiatement à la fin du match.

Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son match peut être déclaré forfait par le Juge-Arbitre.

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les entraîneurs, les officiels techniques et le comité d'organisation.

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.

Tout volant touchant une infrastructure de la salle sera compté let au service et il pourra être rejoué une fois. En cours d'échange, il sera considéré comme faute et ne sera pas rejoué.

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.

Article 12 : Droits à l'image

Les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite à la table de marque. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.

Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement, qui sera affiché dans la salle.